



AUTO-ECOLE ANGEL'S CONDUITE

798 rue de Beauvais

60710 CHEVRIERES

03.44.36.74.39

angels.conduite@gmail.com

Programme de formation à la catégorie BE du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie BE du permis de conduire permet de :

- Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC, auquel est attelée une remorque de moins de 3,5 tonnes, et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

2) Les enjeux de la formation

Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître les différentes signalisations spécifiques. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble des véhicules et leur entretien. Maîtriser l'ensemble des véhicules dans les manœuvres en avant et en arrière ainsi que dans toutes les situations de circulation.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation : Auto-école ANGEL'S CONDUITE

Raison sociale : EURL CENTRE DE FORMATION DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Adresse : 798 rue de Beauvais – 60710 CHEVRIERES

Adresse électronique : angels.conduite@gmail.com

Téléphone : 03.44.36.74.39

Siret : 901 654 368 00017

Agrément préfectoral : E 21 060 0005 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : Angélique FAVRE

Responsable des relations avec les élèves : Angélique FAVRE

4) Les pré-requis

- être âgé de 18 ans minimum ;
- être titulaire du permis B en cours de validité.

5) Le public visé

Toute personne titulaire de la catégorie B du permis de conduire. Pas de durée minimum.

Agrément Préfectoral : E 21 060 0005 0

Siret : 901 654 368 00017

Numéro de formation professionnelle : 32600387160

Code NAF : 8553Z

6) Les objectifs de la formation

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- Règlementation générale et divers ;
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
- Equipements de sécurité des véhicules ;
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique hors circulation (HC) :

- A) Formation théorique : Posséder les connaissances théoriques liées à la sécurité et être capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.
- B) Vérifications courantes de sécurité. L'objectif des vérifications courantes de sécurité est de s'assurer que le candidat est apte à procéder aux contrôles et vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation.
- C) Un attelage et dételage d'un ensemble.
- D) Réalisation d'une manœuvre.

L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

L'épreuve HC comprend plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité.

Pour être admis, il faudra obtenir **plus de 18 points**, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Une formation pratique en circulation (CIR) :

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faudra obtenir au moins **17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'Elève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (Questionnaire à Choix Multiple). Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

Une épreuve hors circulation avec interrogation orale et vérifications de sécurité, dételage, attelage, manœuvres ; Une épreuve en circulation, si la première épreuve a été favorable.